



**COMMUNE DE LAURABUC
DÉPARTEMENT DE L'AUDE**

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 19.09.2022**

Date de convocation : 15.09.2022

Conseillers en exercice : 10

Présents : 8 - **Votants** : 9

Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Mesdames : Anne-Laurence FRULLINI - Marie-France LOISEL – Aude SALVAT-LÔ - Sylvie THUBIÈRES, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1^{er} Adjoint - Olivier JURADO, 2^{ème} Adjoint - Bernard VIÉ, conseillers municipaux.

Absent excusé : Jean-Pierre PLANCADE.

Procuration : Michel COURTESSOLE à Omar AÏT MOUH.

La séance est ouverte à 18h00.

Bernard VIÉ est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal tenue le 11.07.2022, bien reçu par tous les conseillers et affiché en mairie est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

I – A examiner :

1°) LA PÉRIOLE - Extension du réseau public d'électricité.

2°) Programme de diagnostic éclairage public du SYADEN.

3°) Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de FPT de l'Aude.

4°) Vente de la parcelle cadastrée A 997 LA COMMUNE/Mr MONTEGUT

II - Questions diverses.

I – A examiner :

1°) LA PÉRIOLE Extension du réseau public d'électricité.

Suite à la demande d'alimentation en énergie électrique pour la construction située à La Périole, parcelle cadastrée ZU 221, il est nécessaire de créer de nouveaux ouvrages électriques. Le SYADEN a transmis la proposition de cette création d'un montant total de 13 536,00€ HT.

La participation de la commune est de 60% soit 8 121,60€ le reste du montant, soit 40%, est pris en charge par le SYADEN.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE

2°) Programme de diagnostic éclairage public du SYADEN.

Ce diagnostic comprend l'inventaire complet du parc éclairage, la réalisation d'une cartographie géoréférencée (avec repérage des ouvrages souterrains en classe A pour être conforme à la réglementation DT/DICT), un contrôle normatif à la NF C14-200 des armoires de commandes, l'établissement d'un schéma directeur de rénovation sur 20 ans, une classification des voies selon la norme d'éclairage EN 13-201.

L'inscription au diagnostic est obligatoire pour pouvoir bénéficier des subventions éclairage public du SYADEN.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE

3°) Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de FPT de l'Aude.

La surveillance médicale des agents était assurée jusqu'à présent par le service de médecine professionnelle et préventive du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude.

La convention d'adhésion étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler. La convention proposée par le Centre de Gestion de l'Aude comprend à la fois :

- la surveillance médicale,
- l'action en milieu de travail,
- la prévention des risques professionnels,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

4°) Vente de la parcelle cadastrée A 997 LA COMMUNE/Mr MONTEGUT

Suite à l'acquisition de la commune de la parcelle cadastrée A 966, d'une contenance de 57 ca, sise 7, rue du Bel Air à Laurabuc, il a été constaté une emprise au sol de 4 m² du fond voisin appartenant à M. MONTEGUT ;

Afin de régulariser la situation, la modification du parcellaire cadastral a été réalisée. La nouvelle désignation cadastrale des parcelles est : la parcelle A 998 d'une contenance de 53 ca, la parcelle A 997 d'une contenance de 4 ca. Les parties se sont entendues sur un prix de 400 d'euro/m², basé sur

l'estimation vénale réalisée lors de l'acquisition de la parcelle cadastrée A 966 par les services de l'Etat soit un total de 1 600,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

II - Questions diverses.

Projets de demandes de subvention : Réfection voiries des écarts de Missy à En Pouchou et Vidéoprotections.

La loi DS3 : Obligation des communes de moins de 2 000 habitants de nommer et numéroter les afin d'avoir une base de référence locale. Un diagnostic est en cours pour les écarts.

Correspondant incendie et secours : La candidature M. Olivier JURADO a été retenue.

Location appartement école des garçons : La location va être confié à une agence immobilière.

Nouveaux habitants : Accueil des nouveaux habitants vendredi 30 septembre 2022 à partir de 18h45 dans la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H40.

Les Conseillers,